



Est-ce que j'ai le droit à l'indemnité de trajet ?

Par **jpapin**, le **09/01/2017 à 23:17**

Bonjour,

Je travaille dans mon entreprise (BTP) depuis Janvier 2013, et en Juillet 2015 nous avons eu un nouveau collègue dans l'entreprise, et sur les premiers mois de salaire qu'il a reçue, il réclamer le paiement de "l'indemnité de trajet" car nous sommes tous les jours en petit déplacement vers les chantiers (entre les 2 à 30 km a peut près, de notre dépôts). Notre Employeur lui a répondu que, comme il nous donne le transport vers les chantiers et nous restons avec les véhicule quand nous rentrons chez nous à la fin de la journée, dans ce cas il ne paye pas l'indemnité de trajet.

Car depuis que je suis dans l'entreprise, nous faisons 9H de travail (07H30-12H et 13H-17H30) et notre employeur nous disais toujours sur ce sujet que ; comme je vous laisse les voitures et vous les amener chez vous a la fin du travail, vous devez vous présenter au chantier à 08H, car entre 07H30 et 08H c'est le temps du trajet que vous avez entre le dépôt-chantier ou notre résidence-chantier (même si le chantier se situe à 2, 5 ou 20 km du dépôt) et vous quittez le chantier seulement à 17H30.

Et c'est sur cette condition que je viens de décrire ci-dessus, si l'employeur nous doit l'indemnité de trajet ou pas.

Merci de votre aide

Code NAF : 4399C (Entreprise dans les Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment de plus de 10 salariées)